

Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie

Classe II mention B

Le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie "arts, spectacles, médias", "cultures marines et aquacultures", "pêche et récoltes subaquatiques" et "techniques, science et autres interventions" permet aux stagiaires d'être formés à la sécurité des travailleurs exposés aux risques hyperbares. Il est destiné aux plongeurs réalisant des **manipulations sous-marines**.

La formation **Classe II mention B** correspond à **des travaux sous-marins à une profondeur maximale de -50m**. À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de préparer, organiser, évaluer et prévenir la sécurité d'une intervention hyperbare avec immersion. Son contenu est conforme à l'Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de **formation à la sécurité des travailleurs exposés aux risques hyperbares**.

Ce certificat est soumis à un recyclage tous les 5 ans.

Différents thèmes seront abordés à la fois en théorie mais également en pratique dans le milieu naturel tels que la réglementation, les connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle, des matériels et équipements, l'organisation des interventions, les différentes procédures d'intervention jusqu'à 30m, ...

Cette formation est accessible pour les plongeurs titulaires du **niveau 3** ou **PA60** de plongée loisirs et sous conditions particulières. Elle dure 70 heures (allègements possibles).

 **Sessions et devis : nous consulter**

Ecole de scaphandrier
Andromède Plongée Bio
N° agrément 763411009 34



Informations & devis

 : 06.01.77.42.43

@ : plongee.bio@andromede-ocean.com
7 place Cassan, 34130 Carnon-Plage

 Andromède Plongée Bio

www.andromedeplongeebio.com

